

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-627</b>

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 novembre 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2018-627</b>

---

**BEGLES : Route de Toulouse - rue Jules Verne - Cession partielle de la parcelle cadastrée AB 3 (2978 m<sup>2</sup>) pour la réalisation d'un programme d'habitat participatif -Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de la commune de Bègles, Bordeaux Métropole a acquis depuis plusieurs années un terrain en réserve foncière dans le cadre d'un projet d'assainissement et d'équipement du bassin versant du ruisseau d'Ars.

Ce bien immobilier dont le déclassement partiel (2978 m<sup>2</sup>) du domaine public est en cours ne présente aujourd'hui plus d'utilité pour le fonctionnement du service public et pourrait donc faire l'objet d'une vente suite à la demande de la coopérative Boboyaka la Castagne.

Il convient de préciser que sera prévue une servitude d'entretien et d'accès à caractère définitif, au profit de la Métropole, au ruisseau canalisé, d'une surface d'environ 298 m<sup>2</sup>.

En accord avec la ville de Bègles, et le porteur de projet, il est envisagé de mettre en œuvre sur cette parcelle de terrain nu une opération de construction novatrice dans le cadre de l'habitat participatif.

Ainsi seraient construits à terme 17 logements (12 à Prêt locatif social (PLS) et 5 Libres) totalisant une surface de plancher de l'ordre de 1490 m<sup>2</sup>, 260 m<sup>2</sup> d'espace commun et environ 180 m<sup>2</sup> d'espace social.

Le bien a fait l'objet d'une évaluation par la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 23 novembre 2017 à hauteur de 541 000 € HT. En application du dispositif du logement social s'appuyant sur la délibération n°2014-0110 du 14 février 2014, la cession du terrain interviendra au prix décoté de 432 800 € HT, soit une décote de 20 %.

Afin de concrétiser cette transaction, une convention de vente est en cours de signature.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté (aujourd'hui Bordeaux Métropole) du 14/02/2014 n° 2014/0110 portant règlement d'intervention en faveur du logement social,

**VU** l'avis 2017-33039v0656 du 23/11/2017 de la Direction de l'immobilier de l'Etat,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de construction de l'opérateur répond aux objectifs métropolitains de diversification de l'offre de logements et de promotion d'un habitat solidaire et durable, justifie une cession directe du bien métropolitain,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession en l'état au profit de la Société par actions simplifiée (SAS) coopérative à capital variable Boboyaka la Castagne dont le siège social est situé 55 avenue Jean Jaurès 33130 Bègles, avec possibilité de substitution, pour la réalisation de l'opération de construction ci-dessus présentée, d'une emprise de terrain à bâtir située 90 route de Toulouse et rue Jules Verne à Bègles, à détacher de la parcelle cadastrée section AB numéro 3 pour environ 29a 78ca, au prix décoté de 432 800 € HT, soit une décote de 20 %.

**Article 2 :** d'autoriser la cession à hauteur de 432 800 € hors taxe, TVA en sus au taux applicable au jour de la réitération de l'acte notarié,

**Article 3 :** d'instituer sur une partie de la parcelle cédée une servitude définitive d'environ 298 m<sup>2</sup> au profit de Bordeaux Métropole aux fins d'accès et d'entretien du réseau canalisé,

**Article 4 :** d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours (chapitre 77 compte 775 article 515),

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON